

2016-11-133-DVCS

nomenclature: 7.5.2

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2016

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ASSOCIATION « CAPBRETON SAUVETAGE CÔTIER »

L'an deux mille seize, le dix novembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPAGE, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, M. LECERF, M. SALLABERRY, M. GARANS, M. COUTIER, Mme PICAT, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, Mme MONTAUCET, M. AJA, M. ROBLES

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. GONZALES	procuration à	Mme NOGARO
Mme CORRIHONS	procuration à	Mme DESTOUESSE
Mme MOUNIER	procuration à	M. PERRET
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT
Mme BISBAU	procuration à	Mme MONTAUCET
Mme FAURE	procuration à	M. ROBLES

ABSENTS EXCUSÉS

Mme DELAVENNE
M. CLAVERIE

ABSENT :

M. POULAERT

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24

Nombre de pouvoirs: 6

Nombre de votants : 30



**2016-11-133-DVCS - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION
CAPBRETON SAUVETAGE COTIER**

Par courrier 08 septembre 2016, le président de l'association Capbreton Sauvetage Côtier a sollicité la Commune en vue d'obtenir une subvention exceptionnelle pour aider la jeune tarnosienne Eva Colmont à financer sa participation aux championnats du monde de sauvetage sportif qui ont eu lieu aux Pays Bas du 05 au 11 septembre 2016.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 euros (cent euros) à l'association Capbreton Sauvetage Côtier

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2121-29 ;

Vu la demande de subvention exceptionnelle de l'association Capbreton Sauvetage Côtier du 08 septembre 2016

DELIBERE

DECIDE d'attribuer à l'association Capbreton Sauvetage Côtier une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 euros (cent euros)

DIT que les crédits nécessaires au règlement de cette subvention sont prévus au budget 2016

Vote: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme
Tarnos, le 14 novembre 2016
Le Maire

